CONDITIONS DE L'ABEILLE.

[illegible] PAR AN payable six mois d'avance [illegible] pas pour moins d'un an.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille [illegible] huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et [illegible] pour chaque insertion subséquente.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalles seront [illegible] aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour les côtes.

POUR BATON ROUGE et les Ports intermédiaires—Le bateau à vapeur COMMERCE, capitaine G. Mahé, ayant des emménagemens commodes pour les passagers. S'adresser pour fret ou passage, au capitaine à bord, ou à J. MATERRE, rue Saint Louis, no. 10.
N. B. Aucun fret pour la côte ne sera reçu à moins que le montant n'en soit payé en ville, et celui qui sera débarqué de nuit le sera aux risques du chargeur.
16 nov

Packet Régulier entre la Nouvelle-Orléans, Plaquemine et Bâton-Rouge.
Le beau bateau à vapeur d'une marche supérieure, COMMERCE, capitaine G. Mahé, partira régulièrement tous les samedis et mercredis de la Nouvelle-Orléans, à 10 heures A. M. et de Baton Rouge tous les vendredis et lundis à 8 heures A. M., il prendra du fret et des passages pour toute la côte. Il commencera ses voyages samedi, 3 du courant.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au capitaine ou à CARRIERE, DARAN & Co, rue St. Louis, Nos 11 et 15.
2 sept

Pour Bayou Sara, Baton Rouge, Plaquemine et les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur, bon marcheur, TECHE, capitaine Chs. De Blanc, ayant de superbes emménagemens pour les passagers, fera ses trajets entre cette ville et les ports ci-dessus comme paquebot régulier, partant de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 9 heures précises du matin, et de Bayou Sara tous les mercredis à la même heure.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à GRAY, DURRIVE & Co. ou L. LASTRAPES & DESMARE.
N. B. Le fret qui doit être débarqué entre la Nlle Orléans et Plaquemine ne sera point reçu, à moins qu'il ne soit payé par les chargeurs, et le fret qui sera débarqué la nuit sur la côte sera au risque et compte du propriétaire. 17 aout

Paquebot de St. Martinsville, Attakapas et Plaquemines—Le bateau à vapeur VETERAN, capitaine P. Delahoussaye, fera ses trajets comme paquebot régulier, entre St. Martinsville et Plaquemines, (durant les eaux basses). Il partira de St. Martinsville pour Plaquemines tous les dimanches à 7 heures du matin. En retournant il quittera Plaquemines pour St. Martinville, Nlle. Ibérie et Franklin tous les jeudis à dix heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à GRAY, DURRIVE & Co. 42 & 43, Nlle Levée.
N. B. Les passagers allant aux Attakapas n'éprouveront pas de retard à Plaquemine, en partant de la Nouvelle Orléans, tous les mercredis par les bateaux à vapeur COLUMBIA et COMMERCE, attendu que le VETERAN, attendra les passagers qui viendront par ces bateaux. sept

Pour les ports des E.-Unis.

POUR CHARLESTON—La goëlette de première classe et fine voilière EDWARD O'BRIEN, capitaine Watts, est en chargement à la côte, et prendra un chargement sur le pont soit à la côte ou en ville. Pour les conditions, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville. 29 nov

POUR NEW YORK—Le navire OHIO, capitaine Garvin, est prêt pour recevoir du fret et montera la côte pour 300 boucauts de sucre—S'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Hopital ou à HOSKINS & WILCOCKS 28 nov

POUR BOSTON Premier bâtiment—Le beau brick doublé et chevillé en cuivre Falco, capitaine Harlow, demande l'encombrement de 75 balles pour compléter son chargement, pour le fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis les Halles, ou à BAILEY & ABBOTT, No. 14 rue Bienville, 23 nov

POUR PHILADELPHIE—Le brick paquebot WM. HENRY, capitaine Morrell est maintenant en déchargement, et recevra du fret en peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à HOSKINS & WILCOCKS, 51, rue du Camp. 19 nov

POUR PHILADELPHIE—Le navire paquebot OHIO, capitaine Garvin, est maintenant en déchargement, et sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à HOSKINS & WILCOCKS, 51, rue du Camp. 19 nov

POUR PHILADELPHIE.—Ligne de Hand, Premier Paquebot. Le beau Navire ELLA HAND, Capt. Mathew, ayant trois quarts de son chargement à bord, pour reste du fret ou passage s'adresser à HOSKINS & WILCOCKS, Rue du Camp no 51. 25 nov

Pour les ports d'Europe.

POUR LE HAVRE. Le beau navire A I GEORGE, capt Choate, peut prendre 300 balles pour compléter son chargement et sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, rue St Charles, No 16. 24 nov

POUR LA HAVANE. Le brick fin voilier CAROLINE, ayant la moitié de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de quelques centaines de barils, s'adresser à bord ou à J. PRATS & FILS. 23 nov

POUR LE HAVRE.—(passage seulement) le navire Cumberland, coté A. I. capitaine Hasty, partira vers la fin de ce mois. Pour passage seulement s'adresser au capitaine à bord ou à R. A. LEFEBVRE. Rue Toulouse No 10 22 nov

POUR LE HAVRE.—Le bon brick Horace, capitaine Foss, manque 300 balles pour compléter son chargement, pour le fret ou passage s'adresser à L. H. GALE, Rue St. Charles No. 16. 22 nov

POUR LE HAVRE.—Le beau navire le Globe, capitaine Porter, demande 250 balles pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE. Rue St. Charles No 16. 22 nov

POUR LE HAVRE—Le beau brick Pleiades, capitaine Lowell, ayant tout son chargement à bord sera expédié sans délai. Pour passage seulement s'adresser à L. H. GALE. Rue St. Charles No. 16. 22 nov

POUR LE HAVRE.—Le navire A, I OLYMPIA, capitaine Stings, ayant son chargement engagé, partira sans délai pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, No. 14 rue Bienville 26 nov

POUR LE HAVRE—La barque française LOUISIANA, capitaine Thore, ayant tout son chargement engagé, partira pour le susdit port, du 25 au 30 du courant. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à F. SEIGNOURET & Co. 19 nov

POUR LE HAVRE—Le A 1, navire CALEDONIA, peut prendre environ 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, rue Bienville, No. 14. 15 nov

POUR LE HAVRE—(Passage seulement—Le navire A I, fin voilier et tirant peu d'eau, NEW-ENGLAND, capitaine [illegible], ayant son chargement entier engagé. Pour passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville. 15 nov

POUR MARSEILLE—(Pour passage seulement) Le bon brick bon marcheur Cyrus, capitaine [illegible], ayant son chargement engagé, partira dans peu de jours. Pour passage s'adresser à L. H. GALE. Rue St. Charles No. 16 23 nov

POUR LIVERPOOL.—Passage seulement—Le navire A I, fin voilier, MARGARET FORBES, capitaine [illegible], ayant la majeure partie de son chargement engagé, et pourra prendre deux passagers. Pour les conditions, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville. 17 nov

POUR LIVERPOOL—(passage seulement) le beau navire [illegible], capitaine Glover, sera expédié sans délai. Pour passage s'adresser à bord ou à L. H. GALE. Rue St. Charles No. 16. 23 nov

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier [illegible], capitaine Dummond: a besoin 150 balles pour compléter son chargement; pour fret desquelles ou pour passage s'adresser à BAILEY & ABBOTT, No. 14 rue Bienville. 21 nov.

POUR LIVERPOOL—(passage seulement) Le A I, navire fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, Corinthian, capitaine Simpson, ayant tout son chargement engagé sera expédié sans délai. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à L. H. GALE Rue St. Charles No. 16. 23 nov

POUR LIVERPOOL—(Passage seulement) Le navire fin voilier NORTH STAR, capitaine Benedick, ayant tout son chargement engagé et étant à bord, peut prendre trois passagers. Pour passage seulement, s'adresser à LEVI H. GALE, No 16, rue St. Charles. 28 nov

[illegible] pour le reste du fret ou pour passage s'adresser à LEVI H. GALE, 32, rue de la Commune. 29 nov

POUR LIVERPOOL.—Le navire A. I. CHESTER, capt. Watson, pouvant prendre quelques passagers et devant partir sous peu. Pour passage seulement s'adresser à JAMES REED & Co. No 35 rue Royale. 26 nov

POUR GLASGOW.—(Passage seulement) Le brick fin voilier OCEANUS, capitaine Feeney, ayant tout son chargement engagé et étant à bord, peut commodément prendre deux passagers. Pour passage s'adresser à LEVI H. GALE, No. 16, rue St. Charles. 28 nov

POUR LIVERPOOL,—(passage seulement) fin voilier et beau navire Matamoras, capitaine Fletcher, sera expédié sans délai, pour passage s'adresser à L. H. GALE Rue St. Charles No. 16. 22 nov

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire A I, fin voilier, WM & JOHN, capitaine Geo. W. Robinson, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville. 17 nov

POUR LIVERPOOL—Le navire A I, NEW ORLEANS, capitaine Agny, a besoin du complément de 200 balles coton pour compléter son chargement, pour lequel ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville. 15 nov

Pour les ports du Mexique.

Pour Velasco et Brazoria—La belle goëlette fine marcheuse Colonel Fannin, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, sera expédiée sans délai. Pour reste du fret ou passage s'adresser à bord vis à vis la Place ou à JOHN CROSBY, 38 rue du Camp. 26 nov

POUR GALVESTON—TEXAS. La goëlette KOSCIOUSKI, Capt. Burns, ayant 2 tiers de son chargement engagé, sera expédiée sans délai. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis la Place d'armes, ou à JAMES REED & CO. Rue Royale, no 35, 19 nov

POUR MATANZAS.—Le brick bon marcheur OTRANTO, capitaine Lander, ayant son chargement engagé, sera expédié sans délai. Pour passage seulement, au port ci-dessus, ou la Havane, s'adresser au capitaine à bord, ou à R. GRONING & Co 19 nov

POUR QUINTANA & BRAZORIA—La goëlette paquebot FLORA, capitaine Applet on ayant une partie de sa cargaison engagée. Pour fret, ou passage, s'adresser à bord, en face de la place, ou à J. REED & Co, rue Royale, no. 35. 5 nov

Pour la Havane—La belle goëlette fine marcheuse LOVELY KESIA, capitaine M'Williams, sera expédiée sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à R GRONING & Co. 29 nov

Vendre, Louer ou Fréter.

DEMANDE.—Une goëlette d'apeuprès 400 barrils, tiran peu deau, pouvant entrer dans la Baie de Mexico. S'adresser à JAMES REED & Co. Rue Royale No. 35. 26 nov

A Freter pour Barcelonne ou tout autre port d'Espagne la barque espagnole Santuzzana, capit. Arrarte, du port de 300 tonneaux. S'adresser à A. M. MIRANDA & Co. 24 nov—8

A Fréter pour la Havane ou le Mexque, le brick Vizcayna, capt. Torres, du port de 1000 barils. S'adresser à A. M. MIRANDA & Co 24 nov—8

POUR FRET OU PASSAGE.—Un navire A. I. pouvant porter 1,200 balles de coton est maintenant prêt à recevoir un chargement; pour fret s'adresser à JAMES REED & Co. Rue Royale No. 35. 26 nov

A FRETER. La polacre autrichienne Verzoso, du port de 234 tonneaux, capitaine D. L. Morten, prendra un fret pour Trieste, Barcelone, Marseille, ou tout autre port de la Méditerranée. S'adresser au capitaine à bord ou à VIDAL & LONGIS. 65, rue St Louis. oct 25

A Vendre—La goëlette Helen, de 98 tonneaux ou 900 barils, tirant peu d'eau, et propre aux voyages de la baie; elle a été entièrement réparée à neuf, a deux cables en fer, et une voilure neuve, et peut être mise à la mer de suite avec peu de dépense. S'adresser à HARROD & QUARLES, 24, rue de la Douane. 8 nov

Paquebots pour Savannah—Ligne Commerciale.
Brick Kentucky, capitaine PAINE.
Golt. Tantivy, capitaine J. PITCHER.
Brick ———, ————
Les batiments ci-dessus sont de la première classe, les capitaines sont tous des hommes expérimentés.
Le public peut se fier sur toute ponctualité dans le départ &c.
Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à L. D. C. WOOD, 22, rue Poydras. 16 nov

Le brick Otranto, commencera à décharger aujourd'hui, vis à vis le no. 98. Les consignataires sont invités à venir recevoir leurs marchandises. R. GRONING & Co. 18 nov

AVIS.
Compagnie de Banque et Chemin de Fer d'Atchafalaya—N. Orléans, 2 Déc. 1836.
LES actionnaires au fond capital de cette compagnie sont prévenus que le neuvième versement de $5 par action sera dû et payable au bureau de la Banque, rue du Camp, no. 39, lundi 5 Décembre prochain. Les livres de transfert seront fermés jusqu'au 9 courant. ROBT. G. DIXON, caissier. 2 déc

Banque de Carrollton.
UN receveur pour cette Institution sera nommé vendredi, 9 du courant. Les applications devront être faites avant ce jour. JOHN NICHOLSON, caissier. 1 déc

Banque de Carrollton.
UNE élection de douze Directeurs pour cette Institution aura lieu au bureau de la Banque, encoignure des rues Saint Charles et Canal, le 1er. lundi de janvier 1837, étant le 2me jour de ce mois, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi. JOHN NICHOLSON, caissier. 1 déc

THOMAS FELLOWS, COURTIER DE CHANGE; Rue du Camp, No. 3.
Achète et vend des Lettres de Change, Billets, Actions des banques et des autres institutions, Billets de banque sans cours, Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, le tout à des conditions très raisonnables

BUREAU DE CHANGE DE J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & Co. Rue de Chartres No. 60.
CHECKS à vue, courte vue, et à terme, sur New-York, Philadelphie, Fayetteville, N. C., Charleston, S. C., Augusta, Ga., Savannah do., Macon, do., Mobile.
Billets de banque du Mississipi, de l'Alabama, et billets sans cours, monnaies en or et en argent, y son achetés.—Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, à vendre. 1dec 6

MAGASIN DE BOTTES, SOULIERS, CHAPEAUX ET LINGES FAITS. Rue de la Vieille Levée, No. 50.
Les soussignés ont l'honneur de prévenir le public et leurs amis, qu'ils viennent d'ouvrir un magasin, où l'on pourra se procurer les articles ci dessus à des prix modérés, tant en gros qu'en détail. Ils osent espérer que les soins et l'attention qu'ils porteront à ce genre de commerce leur mériteront le patronage du public en général. F. PRADOS & J. P ARNAUD 25 oct—1m

A VENDRE par le soussigné, en débarquement des navires McLelland et Olympia, venus du Hâvre,
100 caisses cerises à l'eau de vie,
50 do fruits à l'eau de vie assortis,
100 do liqueurs assorties de Paris,
25 do Curaçoa fin de Hollande, en cruchons,
12 do de fin de Hollande, en bouteilles,
36 do Kirschenwasser sup. de la Forêt Noire,
25 do eau de Noyau superfine,
25 do Absynthe Suisse,
[?] do do de Couvert;
[?] do liqueurs de cassis,
100 do vin Bourgogne, Chambertin et Volnay,
100 paniers vin Champagne blanc et rosé, 1er crue,
50 do vin Bourgogne, grand-mousseux,
12 malles parfumerie assorties, de Paris,
Plusieurs caisses contenant bronzes, plaques, porcelaine et verrerie. J. VATINEL, rue Conti No 21. 25 nov—6

SANGSUES.
AVIS—Le soussigné aura constamment un assortiment de Sangsues de la première qualité, qu'il offre en détail, et [illegible] les appliquera lui-même. E. B. DONNELLY, rue Bourbon, No. 4

VIN de Champagne—300 paniers Vin de Champagne, de diverses marques, reçus et à vendre par PERKS & HALL, 2, Levée de devant. 2 dec

[illegible] chargée de Foin, et se montant [illegible] à vendre par EASTMAN & BROTHERS, Vieille Levée. 2 dec

FARINE—1000 barils de Farine, à vendre par G. DORSEY, 44, Nelle. Levée. 2 déc

S[illegible] en débarquement du navire [illegible], et à vendre par YORKE FRERES, 65, rue du Camp. 2 déc

DRAPS, Casimirs, &c—En débarquement du navire Josephine, venant de Philadelphie, des draps, casimirs, [illegible] à vendre par LINCOLN & MAYNARD, 36, rue Poydras. 2 déc

TRAITES sur Philadelphie et New York, à vendre par SAMUEL THOMPSON & Co. rue du Camp no 52. 2 déc

MARCHANDISES Sèches—Quelques caisses marchandises sèches très riches et de nouveau genre, en débarquement du navire Nashville et à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres 2 déc

EN débarquement du navire Salem, venant du Havre, et à vendre par le soussigné: Eau de vie de Dantzick et Liqueurs assorties, 1ère qualité. E. L. BERNARD, 117, rue Royale. 2 déc

[illegible] en débarquement du brick [illegible], de Marseille, et à vendre [illegible]:
100 caisses [illegible] Frontignan,
200 paniers Huile Plagnol et Potel,
100 demi paniers do,
200 paniers de bouteilles do,
50 caisses vermicelli,
50 do do fin,
25 paniers do,
35 caisses do,
6 jarres saucissons,
75 caisses olives,
50 do capres,
50 do [illegible] assorties,
25 do anchois,
20 do [illegible],
5 do [illegible],
2 caisses sardines à l'huile, grandes boîtes,
2 caisses do do,
50 caisses fruits à l'eau de vie, en boucauts,
25 do prunes,
2 jarres fruits cristalisés,
25 caisses curaçoa de 12 bouteilles,
24 demi caisses curaçoa en cruche,
24 caisses marachino de 6 flacons,
25 caisses do 12 do,
10 do eau de vie de 12 bouteilles,
10 do do do,
10 do eau de Dantzic de 12 bouteilles,
10 do do do,
45 do cerises en bouteilles blanches,
35 do do en bocal,
35 do eau de fleurs d'orangers,
20 caisses do en vers opal,
5 balles bouchons fins de 20 liv,
500 sacs do de 1000 et 500 chaque.
65 milliers bouchons longs en sacs de 500 et 2500,
50 milliers bouchons de damejeannes en sacs de 250 et 500.
En magasin:
20 balles amandes à la reine,
2 boucauts noisettes,
500 paniers bouteilles,
30 balles amandes cassées,
50 carreaux marbre bleu et blanc, &c.
1 dec—3 J CASSE & Co. 54, rue St Louis.

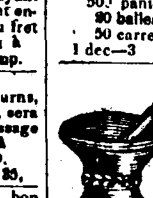
LE soussigné vient de recevoir par la barque Hercules, et les arrivages précédents, un assortiment complet de MEDECINES, Parfumeries, parmi lesquels sont les articles suivants:
Chlorure de soude de Labarraque; Sirop de salsepareille de Carpenter; Pâte pectorale de Regnauld; Jode; Hydroidde de potasse; Acide tartrique; Carbonate de soude; Huile d'ours et de pied de boeuf; Do. de sperm, 1re. qualité; Poudre de Seidlitz; Indigo Espagnol; véritables Pilules de Lee; Poudre superfine; Pommade Française; Pommade Macassar; Eau de Fleur d'Orange; Do Rose; do Cologne de Juan Marina Farina, grandeurs assorties; Remède pour la fièvre tremblante, garanti guérir;
Aussi—Un assortiment complet de fioles d'une once à 8 onces, courtes et longues, arrangées en paquets de grosse, ou plus selon le désir des acheteurs. TRINCHARD, Pharmacien. encoig. des rues Canal & Bourbon. 30 nov—4

Nègres à Vendre.
ON Tiendra constamment en vente, au No. 11, rue des Français, face à la rue de l'Esplanade et à l'Hotel des Monnaies, une quantité de Nègres de la Virginie des deux sexes, parmi lesquels se trouveront généralement des domestiques de maison, cochers, cuisinières, blanchisseuses, repasseuses et cochers.
Conditions de la vente: comptant ou pour billets payables en ville à 12 mois.
Les personnes qui désirent acheter, feront bien de venir examiner par eux-mêmes avant d'acheter ailleurs: le vendeur fournira les recommandations les plus satisfaisantes. 21 nov—1y

AVIS est par le présent donné aux Négociants et autres personnes de faire enlever dans le délai de quatre jours les objets suivants encombrant la levée de la Troisième Municipalité, génant considérablement le chargement et le déchargement des navires situés dans le port de la Troisième Municipalité:

Un tas de plâtre, débarqué du	Navire	Moro Castle;
Pierres de granite	"	Cumberland;
Pierres à paver	"	Agenora;
Curbstones	"	Majestic;
Barrils de vin	"	Europe;
Barrils de vin	"	Globe;
Barrils et caisses de vin	"	Bordeaux Pkt
	"	Arendal;
Barils de charbon	"	North Star;
Tuyaux en fer	"	Benj Morgan;
Granits	"	Empire;
Pierres à paver	"	Caledonia.

Sous peine d'être condamné à une amende de vingt cinq piastres et de les voir transporter à leurs frais aux lieux de dépôts de la Municipalité. J R VIENNE, Wharfinger. 28 nov—4

BINOCHE FRERES, préviennent les Dames et le public en général, qu'ils feront le lundi, 7 de ce mois, l'ouverture de tous leurs articles de goût et nouveautés en tout genre, qu'ils reçoivent de Paris, par le Marengo et le Coriolanus. No. 132, rue Royale, entre les rues St. Louis et Toulouse. 3 nov

A. M. LAFERRIERE LEVESQUE, commissionnaire des articles de Paris rue des Petites Ecuries, no. 6 bis (à Paris) offre ses services pour tout ce qui concerne l'achat de marchandises françaises et se charge de commissions à faire à l'étranger. Pour plus amples renseignemens s'adresser à MM. V. ROUMAGE et F. HERBAULT, ou à M. J. LE CARPENTIER, à la Nouvelle Orléans. 5 sept—1an, lps

C. A. FESSARD, ouvrira incessamment à son domicile, rue Bourbon, No. 185, près de la rue St. Pierre, un cours-pratique, de tenue de livres en parties doubles, de 6 à 8 heures du soir. Il donne aussi des leçons en ville, et il peut encore tenir quelques jeux de livres. 4oct—e

A LOUER ensemble ou séparément plusieurs chambres situées au-dessus de notre magasin. E. LEFEBVRE & FRERE, Encoignure des rues de Chartres et Conti. 24 nov

A LOUER par les soussignés, un magasin situé rue Royale No. 11, pouvant servir de comptoir et magasin, vis à vis la Nouvelle Bourse. LATASTE & BRULATOUR, 16, rue Toulouse. 22 nov

A LOUER—Le magasin rue du Camp No 39, dernièrement occupé par les soussignés. HOSKINS & WILCOCKS. Rue du Camp No 51. 12 nov

A LOUER—Le Magasin rue du Camp, No. 38, dernièrement occupé par les soussignés. HOSKINS & WILCOCKS, 51, rue du Camp. nov

TRAITES SUR LA MOBILE, achetées par ANDREWS & BROTHERS, 19, rue de Chartres. 28 nov

LETTRES de change sur Paris, à vendre par R. A. LEFEBVRE, Rue Toulouse N. 10 23 nov

Lettres de change sur l'Angleterre et New York, à vendre par KOHN, DARON & Co,

TRAITES SUR NEW YORK, à vendre par (23 nov) R. GRONING & Co.

TRAITES sur Paris, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 18 nov

TRAITES sur Paris, à vendre par J. VATINEL, 21, rue Conti. 17 nov

TRAITES sur New-York, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, Rue de Chartres, N. 19. 17 nov

TRAITES sur Boston, à vendre par WM. G. HEWES & Co, 34, rue Poydras. 16 nov

TRAITES sur New York, à vendre par MARTINEAU, CRUGER & Co, 30, rue Bienville. 15 nov

TRAITES sur la Mobile à 60 et 75 jours, en demande par ANDREWS & BROTHERS, 19, rue de Chartres. nov 8

TRAITES sur Paris, à vendre par J. LEBLANC & Co, rue Royale, No 118. 7 nov

LETTRES DE CHANGE sur Paris et Bordeaux, à vendre par R. A. LEFEBVRE, 10, rue Toulouse. 15 nov—1m

LETTRES DE CHANGE sur France, à vendre par A ST. GEORGES. 4 nov

CHECKS sur la Mobile, par sommes convenables aux acquéreurs, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 19, rue de Chartres. 14 nov

VINS DE GRAVE—58 tierçons vin de Grave, en débarquement du navire Benjamin Morgan et à vendre par (23 nov.) J. DEBROT.

TOILE de Russie à draps, en débarquement et à vendre par HARRISON BROWN & Co, Rue Douane. 24 nov

CAFE—324 sacs bon café vert de la Havane à vendre par HARRISON BROWN & Co. Rue Douane. 24 nov

FARINE, POIS ET BOEUF—136 barils farine 8 barils pois et deux barils boeuf, en débarquement de la goëlette Prairie, et à vendre par R. GRONING & Co. 23 nov

GOUDRON—600 barillets goudron en bon état reçus et à vendre par W. R. & R. MURPHY, No. [illegible], rue [illegible]. 23 nov

GENIEVRE—10 pipes genièvre en débarquement du navire Benjamin Morgan, et à vendre par SAM. THOMPSON & Co, Rue du Camp, no. 52. 23 nov

$25 DE RECOMPENSE.
PARTI marron de chez le soussigné, le 3 du courant, le mulâtre nommé BARNET, parlant anglais et français, taille de 5 pieds environ, yeux gris, petits favoris roux, cheveux crêpus. La susdite récompense sera donnée à quiconque le logera dans une des geoles de cet état ou le ramènera au propriétaire.
Les capitaines de navires, embarcations etc., sont priés de ne pas le recevoir sous peine d'être poursuivis suivant la rigueur des lois. F EDMOND FAZENDE. 15 nov

GINGAS—30 caisses gingas à tablier, mouchoirs, &c. en débarquement du navire Benj Morgan et à vendre par J DE BROT, 40, rue de la Vieille Levée. 24 nov

CIRE JAUNE—Un petit lot de cire jaune, reçu et à vendre par KOHN, DARON & Co. 24 nov

KELLY & [illegible], Peintres de Maison et décorateurs No. 74 rue de la Douane, sont prêts d'exécuter tous les ordres qui pourront leur être donnés, ils osent espérer que les soins qu'ils porteront dans la prompte exécution de leurs devoirs, leur mériteront le patronage du public.
N. B. Peintures, Huile et vitres à vendre. 26 nov—15

900 CAISSES Blanc de Baleine, à vendre par L. D. C. WOOD, No 22 rue Poydras. 24 nov

LEGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 29 Nov. 1836.
LA Légion prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes, Dimanche 25 Décembre, à dix heures du matin, pour célébrer l'anniversaire du 23 Décembre 1814.
Il sera fait, sur la Place d'Armes, une distribution de cartouches et de gargousses.
Les officiers commandant les compagnies devront faire une inspection rigoureuse des fusils et des gibernes.
Les commandans de compagnies remettront à l'inspecteur de brigade un contrôle exact des membres de leurs compagnies.
Les officiers des compagnies, ainsi que les officiers de l'état-major qui n'ont point encore remis à l'inspecteur leurs commissions, dûment assermentées et enregistrées conformément à la loi, devront se conformer aux ordres précédemment donnés à cet égard.
Le brigadier-général compte sur le zèle des membres de la Légion.
Chaque commandant de compagnies devra au moins une heure avant la revue, envoyer un détachement sur la Place pour fermer la grille, et poser des factionnaires à chacune de ses portes.
Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.
Par ordre du brigadier-général J B Plauché, commandant la Légion de la Louisiane: D AUGUSTIN, aide de camp. 1er dec

SAINTE-BARBE,
ET DIX-HUITIEME ANNIVERSAIRE DU
Bataillon d'Artillerie.
LE Bataillon d'Artillerie prendra les armes Samedi prochain 3 décembre, à 3 heures précises de l'après midi, pour tirer un feu d'artifice sur la Place d'Armes, confectionné pour l'occasion par son artificier, J. Adams.
Armement: briquet—pompon au shako.
Et le dimanche 4 décembre le Bataillon se réunira à 8 heures très précises du matin, en grande tenue, pour assister à la grande messe et faire une quête en faveur des orphelins. Par ordre, A. SCHREIBER. 28 nov

Gardes d'Orléans—Attention!!
Conformément à nos réglements les deux Compagnies prendront les armes Dimanche prochain 4 décembre, à 8 heures précises du matin, au lieu ordinaire du rendez-vous. Grande tenue d'hiver avec havre-sac. Par ordre du capitaine en chef, G CRUZAT, sergent-major. 28 nov

Mairie de la Nelle. Orléans.
Vente à l'encan par F. Duiliet, encanteur.
CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la Première Municipalité, avis est donné que, jeudi, 8 Décembre prochain, à 4 heures de l'après midi, dans le terrain de la ville, en face des nouvelles prisons, rue d'Orléans, il sera vendu à l'encan, divers matériaux, tels que carreaux, cadres de portes et fenêtres, perches, &c. Conditions, au moment de la vente. D. PRIEUR, Maire. 29 nov

MAIRIE de la Nlle. Orléans.—Conformément aux ordonnances du conseil de ville, la ferme des différentes halles de la ville et celle des pirogues seront adjugées au plus offrant et dernier enchérisseur, lundi 5 décembre prochain, à midi, au bureau du maire. D. PRIEUR, maire. 28 nov

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.
LE prix de la farine fraiche est aujourd'hui de neuf piastres vingt cinq sous le baril; d'après le tarif les boulangers donneront pendant la semaine prochaine, à partir de lundi 24 du courant, 33 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser 25 pour cent en sus. D. PRIEUR, maire. 28 nov—

HYDRAULICS—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons situées sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés en, s'adressant par écrit à la Banque de Commerce. 3 nov

A VENDRE—En débarquement du brick Eugène et Emelie, par les soussignés:
200 barils Vin d'Oporto, (imitation);
50 caisses Cerises;
25 do Fruits à l'eau de vie;
25 do do au sirop;
E. TASTET & A. DELAMARE. 29 nov

Lataste & Brulatour offrent à vendre en débarquement des navires Salem, Olympia et McLellan:
100 caisses de 24 bouteilles cerises au guignolet, fraises, framboises, groseilles, jus de groseille, petits pois de Colin de Nantes et de Millet à Chevreau; 30 caisses sardines en boites et demi boites à l'huile et au beurre; 60 paniers champagne de 12 bouteilles; 125 do de 24 demi bouteilles; 11 caisses cristaux et porcelaine; 1 do de caves à liqueurs, garnitures cristal; 3 caisses pendules, genre marine; 1 caisse boites pour étrennes; 1 caisse bretelles; 2 caisses mousselines suisses en pièces, 10 yds 7/4. 29 nov

DOCTEUR, J. V. GOTTSCHALK, arrivé tout récemment de la Prusse, offre ses services au public comme chirurgien, médecin oculiste et accoucheur.
Sa résidence, est rue Conti, entre Chartres et Levée, au dessus du bureau de Mr. Wm. Boswell. 19 nov—2m

EDWARD THOMPSON Entrepôt de Granit, rue Moreau, entre la rue Marigny et le rail road Faubourg Marigny, Nouvelle Orléans.
Façades d'édifices, Chambranles, Tables à eau, Escaliers, Seuils et Linteaux de fenêtres, fournis et mis en place dans le plus bref délai à des prix raisonnables.
Il remplace le mur de rez de chaussé des magasins, par du granite, sans risque pour l'édifice, et sans beaucoup d'inconvénient pour ceux qui l'occupent. 22 nov—a

J. D. L. POLHEMUS.
PEINTRE d'enseignes &c No. 106 rue de Chartres, près la Bourse, informe respectueusement ses amis et le public, qu'il est prêt à recevoir les ordres qu'on pourrait lui confier, et espère que sa ponctualité son ouvrage supérieur, ainsi que ses conditions raisonnables lui mériteront l'encouragement du public.
N. B. Il pose les vitres et fait tout ce qui concerne la peinture à bord des bateaux à vapeurs avec promptitude et d'une manière supérieure; aussi étendard militaires 12 nov.

GRAISSE—1100 barrilles Graisse de première qualité.
En débarquement d'un chalan et à vendre par YORK FRERES. 65 rue du Camp 19 nov

INDIENNES—67 caisses Indiennes fines, à des seins divers.
En débarquement du navire Benjamin Morgan et à vendre par YORK FRERES. 65 rue du Camp. 19 nov

CAROSSES.—Les soussignés viennent de recevoir un bel assortiment de Carosses, lesquelles ils offrent à des prix raisonables. H. BEACH & CO. Rue Royale No. 46 et 48. 14 nov

LES soussignés offrent à vendre en magasin les articles suivans d'importation directe,
5 pipes madère de Sécile,
12 demi pipes do do.
25 quarts de pipes do do,
TASTET & A. DALAMARE, 23 nov

LES soussignés offrent en vente, à des conditions raisonnables:
Une pipe, 3 demi pipes vin de Sherry qualité supérieure; un quart de pipe vin de Madère vieux; 40 barils vieux whiskey de Monongahela; 21 balles coton blanche de la havane; 30 baril et caisses d'amandes épluchées. J. ROBERTS & Co, 47, rue Bienville. 24 nov

ANISETTE.—600 paniers Anisette; 100 do. vin de Champagne étoile; 40 barrillets Beurre de Goshen; 300 caisses Morue, en débarquement et à vendre par VILLATTE & TOLEDANO, Vieille Levée, No. 56.

Mélasses.—41 barrils, en débarquement du bateau à vapeur Columbia et à vendre par GALLWAY & BOUDOUSQUIE. 28 nov

M. FRUST, Professeur de Harpe, Piano et Guitarre, et Directeur des Choeurs au Théâtre St Charles, a l'honneur d'informer les habitants de cette ville, qu'il emploiera ses heures perdues à donner des leçons des instrumens ci-dessus. Pour ses conditions, s'adresser à Messieurs Johns & Co. rue Chartres, ou à Mr Casey, Magasin de Musique, rue du Camp 2 nov—3m

SIGNOR E. KRAKAMP, Professeur de Flûte, élève du conservatoire et primo flauto à San Carlo, Naples, étant engagé au Théâtre St Charles de cette ville, donnera des leçons de cet instrument. Pour ses conditions, s'adresser rue Gravier, No 119. 2 nov—3m

INSTITUTION DE JEUNES GENS.
METHODE RATIONNELLE.
Directeur: H. Magnin, professeur de lettres et de sciences.
EXTRAIT DU PROSPECTUS GENERAL.
LES objets de l'enseignement forment trois sections. Etudes de la 1ère section:—Lecture; écriture; arithmétique; premiers élémens d'histoire et de géographie; dessin linéaire.
Etudes de la 2me section: français; allemand; espagnol; [illegible] élémens d'histoire et de géographie; arithmétique; [illegible] tenue des livres; droit commercial; élémens de géométrie et de mécanique; arpentage; dessin linéaire; élémens de physique et de chimie; quelques notions d'histoire naturelle.
Etudes de la 3me section: grammaire générale; langues hébraïque, grecque, latine, allemande, anglaise, espagnole, italienne; étude complète de la langue française; rhétorique; exercice de l'improvisation parlé et écrire; histoire; géographie; élémens d'astronomie; philosophie; littérature; mathématique (supérieures et élémentaires); géométrie de l'arpentage; principes du dessin et de Lavis; élémens de mécanique; [illegible] des machines; petits cours de physique et de chimie; histoire naturelle élémentaire.
ECOLE DU SOIR.
Le même professeur donne des leçons du soir aux personnes qui désirent compléter leur éducation dans les arts et les sciences énumérés ci-dessus.
N. B.—Pour les honoraires de l'enseignement, [illegible] s'adresser tous les jours 2 heures à 4 [illegible] de la Vieille Levée, vis-à-vis de l'Hôtel [illegible], chez Mr. H. Magnin, directeur. 30 oct

WHISKEY—100 barillets, en bon ordre pour expédier, à vendre par L. D. C. WOOD, 22, rue Poydras. 30 nov

PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
SUCCESSION DE LACLOTTE, F. C. L.—
Vente par le Register des Testamens.—Mercredi, le septième jour du mois de Décembre, 1836, à midi, à la Bourse encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du quatrième jour de Novembre, 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feue Jeanne Laclotte, les esclaves et la propriété foncière suivants.
ESCLAVES.
Edy ou Judith, négresse de dix sept ans.
Moses, enfant de huit ans, négrillon orphelin, frère de Judith.
Louisa, négresse de quinze ans.
Toussaint, mulâtre âgé de vingt-huit ans, arrimeur.
BIENS-FONDS.
Deux terrains rue d'Amour au faubourg Marigny, entre les rues Poëtes & Musique, l'un désigné par le No. Trois cent quinze sur le plan général du Faubourg Marigny, déposé chez Christy, Notaire, et mesurant cinquante pieds de face à la rue d'Amour sur cent vingt pieds de profondeur, mesure Française; avec des pieux pour entourage, et du reste entièrement vide.
Et le second, désigné par le numéro trois cent seize, attenant au précédent, et mesurant soixante pieds de face à la rue d'Amour sur cent vingt pieds de profondeur, le tout mesure Française, avec une méchante barraque.
Conditions de la vente. Les esclaves un tiers comptant et la balance à six et douze mois de crédit, les esclaves Edy et son frère Moses seront vendus ensemble et la propriété foncière un cinquième comptant, et la balance à un crédit d'un et deux ans, le tout en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, rég des test.
N. B. Les actes de vente seront passés devant Théodore Seghers, Not. Pub. aux frais des acquéreurs. 5 nov

SUCCESSION DE POREE, H. C. L.
VENTE par le Register des Testaments, Samedi le vingt-sixième jour de novembre 1836, à dix heures du matin, dans la rue St Philippe, entre les rues St Claude et Tremé, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre, en date du neuf de Novembre, 1836, rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse de la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, les effets mobiliers dépendant de la succession de feu François Porée, h. c. l. consistant en meubles meublans, des quelques hardes, livres, bijouterie un peu, et des outils des charpentiers, etc.
Conditions de la vente—comptant. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments. 14 nov

SUCCESSION de l'Hommedieu.—Vente par le register des testamens.—Le mardi, 27 décembre 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 23 novembre 1836, il sera exposé en vente à l'encan à la bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Charles W. L'Hommedieu, les esclaves suivans et la propriété ci-après décrite, savoir:
1o. Un nègre nommé JOE, agé d'environ quarante ans.
2o. Un nègre esclave nommé GEORGE, âgé d'environ trente ans.
3o. Une négresse esclave, nommée MARY, âgée d'environ cinquante cinq ans.
4o. Et la moitié indivise d'un certain lot de terre et bâtisses, situés sur la batture en face du faubourg Ste Marie, numéro cinquante trois, mesurant vingt et un pieds huit pouces de face à la rue Delord, sur cinquante huit pieds un pouce de profondeur, le tout mesure anglaise, conformément à un plan dressé par le voyer de la ville en mai 1826, et annexé à un acte en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, en date du trois juin 1829; l'autre moitié indivise de ce lot appartient à Amos Beson, selon acte du seize mai mil huit cent trente six, au rapport de Joseph B. Marks, notaire public.
Conditions de la vente: L'acquéreur du lot de terre et bâtisses assumera le paiement de la moitié d'un billet de $2500, payable le 16 mai 1837, et paiera la balance à quatre et six mois de crédit; l'acquéreur du nègre Joe assumera le paiement de quatre billets, le premier en date du 12 septembre 1836, de $309, payable à six mois de date; le second de $318 et de la même date, payable dans douze mois; le troisième de $327, et de la même date, payable à dixhuit mois de date; et le quatrième de $336, et de la même date, payable à vingt quatre mois de date, et la balance (s'il y en a) devra être payée dans six mois, et les esclaves George et Mary seront vendus à un mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. S. BLOSSMAN, dep. register des testamens
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Wm Y Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 25 nov

SUCCESSION DE HENRI—Vente par le Register des Testamens—Lundi, 26 décembre 1836 à midi, en vertu d'une commission de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Terrebonne, en date du dix sept novembre 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Jean-Baptiste Théodore Henri, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:
1o. Un Lot de Terre, situé au faubourg Washington, au-dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, et désigné par le numéro six de l'Ilet numéro trois, mesurant cinquante deux pieds huit pouces de face à la rue de la Pologne, sur cent quinze pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro cinq, cent quinze pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro sept, et cinquante deux pieds huit pouces dans le fond, sur la ligne qui le sépare du lot numéro neuf.
2o. Un Lot de Terre, situé dans les mêmes faubourg et Ilet, désigné par le numéro sept, ayant le même nombre de pieds que le premier lot ci-dessus décrit sur la rue de la Pologne sur les lignes qui le séparent des lots numéro six et huit.
3o. Et un autre Lot de Terre, situé dans les mêmes faubourg et Ilet, formant l'encoignure des rues de la Pologne et Casa Calvo, désigné par le numéro huit, mesurant cinquante deux pieds huit pouces de face à la rue de la Pologne sur cent quinze pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro sept cent quinze pieds de profondeur et face à la rue Casa Calvo, et cinquante deux pieds huit pouces sur la ligne du fond.
Le tout mesure américaine, et conformément à un plan de cette partie du susdit faubourg, dressé par Jh. Pilié, voyer de la ville, en date du vingt cinq février 1833, et annexé à un acte de dépôt, daté le cinq mars de la même année, au rapport de Charles Janin, lors notaire public en cette ville.
Conditions de la vente—Un tiers du prix d'achat, comptant; un tiers six mois après la vente, et l'autre tiers douze mois après la dite vente, les acquéreurs fourniront des billets endossés à la satisfaction de Pelagie Boudreaux, de la paroisse de Terrebonne, et les susdits lots demeurant hypothéqués jusqu'à final paiement. S. BLOSSMAN, Dep. Reg. des Testamens. 22 nov

SUCCESSION DE ELLIOT.—Vente par le Register des Testaments.—Lundi, le douzième jour de Décembre, 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du quatrième jour d'octobre, 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, pour compte de la succession de feu George Elliot, la propriété foncière ci-après décrite:
Trois certains Lots de Terre, situés au faubourg Franklin de cette ville, désignés sous les numéros "Sept," "Huit," et "Onze" dans l'islet No. Cinquante-neuf, sur un plan particulier du dit ilet, dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le onzième jour d'avril, 1834, et annexé pour recours à un acte passé pardevant Théodore Seghers, notaire public, dans cette ville, le dix-huitième jour de décembre dix-huit cent trente quatre; le dit islet No. "Cinquante neuf est borné par la Promenade des Bons Enfans, et les rues Marigny, Morales et Mandeville: lot No. "Sept" mesure trente pieds deux pouces de face à la rue Marigny, sur une profondeur de cent vingt pieds. lot No. "Huit" est contigu à celui qui vient d'être décrit, et mesure trente pieds deux pouces de face à la rue Marigny, sur une profondeur de cent vingt pieds. Et lot No. "Onze" mesure trente quatre pieds six pouces de face à la rue Morales, sur une profondeur de cent-vingt pieds, sept pouces et deux huitièmes: le tout mesure américaine, étant la même propriété que ledit défunt l'acquit de N. N. Destréhan, par acte passé pardevant le dit Théodore Seghers, notaire, le trente et unième jour de décembre dix-huit cent trente quatre.)
Conditions de la vente: un crédit de six et douze mois en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.
N. B.—L'acte de vente doit être passé par devant M. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 9 nov

SUCCESSION DE POREE, H. C. L.
COUR DES PREUVES—Vente par le register des testaments.—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du neuf Novembre, 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, le vendredi, seizième jour du mois de Décembre, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu François Porée, h. c. l., les esclaves ci-après décrits, savoir:
1o. Louise, négresse âgée d'environ vingt-six ans, un peu blanchisseuse, cuisinière et repasseuse et domestique de maison.
2o. Nancy, négresse âgée d'environ trente et un ans bonne blanchisseuse et passablement bonne repasseuse et ses enfans, nommés Daniel âgé d'environ [illegible] ans, Judith négritte âgée d'environ quatre ans et un autre enfant à la mamelle âgé d'environ un mois. On ne connait aucun défaut à ces esclaves, mais on ne les garantit pas.
Conditions de la vente. Six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy, notaire public, aux frais des Acquéreurs. 25 nov

SUCCESSION DE MDE. LOZE.—Vente par le Register des Testamens.—Mardi le sixième jour du mois de décembre 1836 à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du vingt-troisième jour de Novembre, 1836, il sera exposé en vente publique à l'encan, pour compte de la communauté existant dernièrement entre Antoine Loze et sa défunte épouse, Maria Magdeleine Virginie Zanico, les actions suivantes, savoir:
Six actions de la Compagnie de Navigation d'Orléans de cent piastres par action, payées en entier.
Conditions de la vente: Comptant. S. BLOSSMAN, Député Rég. des Testamens. 29 nov

RAISINS [illegible] Prunes et Figues.—250 barils [illegible] raisins vert en grapes de Malaga très bien conservés; 200 boîtes de [illegible] de première qualité; 200 demi boites do do; 200 Quarts do do, 600 demie caisses prunes de choix; 50 tambours figues sèches en magasin et à vendre par CARRIERE, DARAN & Co. Rue St. Louis No 11 et 15 17 nov

SAVON—400 caisses savon de différentes qualités, reçues et à vendre par PERKS & HALL, 2 Front Levee, 26 nov

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Conseil de Ville. Séance extraordinaire du [illegible] 28 Novembre 1836.
Résolu que le maire est et demeure autorisé à faire annoncer dans deux des gazettes qui se publient dans la 1ère municipalité en anglais et en français, conformément à la loi, que l'intention du conseil de la 1ère municipalité est de prendre les mesures indiquées par la loi pour opérer l'ouverture de la rue Esplanade jusqu'au bayou St Jean.
Il est de plus résolu que le voyer de la 1ère municipalité est et demeure requis de fournir au maire et à l'avocat de la 1ère municipalité une liste descriptive des terrains que la ligne tracée pour l'ouverture de la rue Esplanade doit traverser, avec le nom des propriétaires, autant qu'il pourra les connaître.
(Signé) PAUL BERTUS, recorder.
Approuvé le 24 novembre 1836.
(Signé) D. PRIEUR, maire.
Pour copie conforme, THEARD, Jr. secrétaire.
Conformément à la résolution ci-dessus, et vu la section 1ère de la loi du 3 avril 1832, d'après laquelle "toutes les fois que le conseil de ville sera d'opinion qu'il est nécessaire ou avantageux pour la salubrité ou la commodité publique d'ouvrir, tracer ou pratiquer aucune rue ou place publique dans aucune section de la ville, ou d'élargir &c ou en aucune manière améliorer aucune desdites rues ou places, le maire et le conseil de ville auront le droit à faire ouvrir, élargir ou améliorer telle rue ou place, &c," avis est donné que la rue de l'Esplanade sera prolongée, en ligne droite, depuis la rue des Remparts jusqu'au bayou St. Jean, en traversant les propriétés dont les possesseurs sont ci-après nommés, quand les formalités voulues par la loi auront été dûment remplies.
Les terrains et autres propriétés à travers lesquels doit passer le prolongement de la rue de l'Esplanade appartiennent aux personnes dont les noms suivent: J. Mager,—Boisdoré, J Doiole, J B Plauché, M. L. Dauphin, f c l, veuve Castanedo, L Moreau, H Audler, Alex. Milne, Marie Thérèze Lebreton f c l; B Cuquet, Jh Barthe, Dulcide Baran, héritiers Clark, Louis Bringier, nos 20 et 21 du bourg Pantchartrain, (propriétaires inconnus), Félix Lefebvre, Henry Droz, Jh Clark, Blossman, Félix Percy, Ste. Blanc, Albain Michel, F Frey et —Renca. D. PRIEUR, maire.
1er décembre 1836. —30,1j.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner—Salut:
Qu'il soit connu qu'attendu que Félix Grima, au nom de John Freeland, demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi S. Blossman, Député Régister des Testaments, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et ex-officio Député Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un Acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires" approuvé le 10 Mars 1834, avis est, par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du trente et un Mars mil huit cent trente six, rendu dans la succession de feu Thomas Leader Harman, dans le procès en partage de Thomas L. Harman et Francis S. Harman contre Nathaniel Cox, tuteur de Charlotte G. Harman, les deux lots de terre ci-après décrits, appartenant à la dite succession de Thomas Leader Harman, furent, le neuf mai mil huit cent trente six, pour compte de cette succession, offerts en vente publique à l'encan, par Isaac L. M'Coy, un des encanteurs de cette paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et furent adjugés au dit John Freeland, comme le plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix de onze mille neuf cent piastres chaque, formant la somme de vingt trois mille huit cents piastres, ($23,800), payable un sixième comptant, et la balance à un crédit de un, deux, trois, quatre et cinq ans, en billets assurés par hypothèque spéciale sur les dits lots de terre jusqu'à final paiement, les premier et second billets seulement devant être endossés à satisfaction, et sous l'expresse condition, que si aucun des billets, qui devront être fournis pour les dits cinq termes de paiement, n'était pas ponctuellement payé à l'échéance, ils porteront un intérêt à raison de dix pour cent par an à dater de la dite échéance jusqu'à ce qu'ils soient payés, sans cependant donner à l'acquéreur le droit d'en retarder le paiement.
Description de la propriété.
Deux Lots de Terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, privilèges, coutumes, servitudes et appartenances, en dépendant ou y attachées en aucune sorte, lesdits lots situés au faubourg Ste Marie, au dessus de cette ville, dans l'Ilet compris entre les rues du Camp, Julie, St. Charles et Girod, et désignés par les numéros vingt sept et vingt huit, sur un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, en date du dix neuf Février dernier, (1836) et déposé pour recours en l'étude du sieur H. B. Cénas, notaire public; lesquels lots de terre mesurent chacun, conformément au dit plan (au pied américain) vingt sept pieds de face à la dite rue du Camp, sur une profondeur de cent quarante neuf pieds deux pouces et trois lignes, s'étendant entre lignes parallèles jusqu'à une allée ou rue projetée dans le fond, traversant le dit ilet en entier, et commune à tous les terrains y compris.
Lesquels dits deux lots de terre font partie d'un certain morceau de terre, que le défunt Thomas Leader Harman a acquis de Pierre Benchet St. Martin et Louise Pain, veuve Ranson, par acte en date du vingt quatre Janvier mil huit cent dix huit, au rapport de Marc Lafitte, lors notaire en cette ville.
A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre les deux lots de terre ci dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a eu lieu, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.
En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour des Preuves, ce dix septième jour du mois de Novembre A D 1836.
(L. S.) S. BLOSSMAN, Dep. Rég. des Testamens. 19 nov—4

25 Piastres de Récompense—Partie maronne de chez le soussigné dans la matinée du 30 novembre, la négresse SUZANNE, âgée d'environ 30 ans, taille d'à peu près cinq pieds, parlant l'anglais et le français; elle a une cicatrice très récente sur la joue gauche, et une autre cicatrice sur le sourcil gauche; elle a la figure plate et le nez épaté; elle est d'une assez bonne constitution.
Les capitaines de navires et autres sont requis de ne pas lui donner asyle sous peine d'être poursuivis d'après la rigueur des lois.
La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la reconduira à la geôle ou chez son maître. J MACOIN, 177, rue Ste Anne. 2 dec—3,3pe

$20 DE RECOMPENSE.
PARTI marron du navire Hermitage, le mulâtre nommé Wm. Henry Sampson, il a la peau claire, taille de 5 pieds, 8 à 9 pouces; il est très actif et se tient proprement. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera à la geôle. Il a volé plusieurs objets à bord. S'adresser au capitaine Sturges, dudit navire ou à BAILEY & ABBOTT, rue Bienville No. 14 1 déc—[illegible]
N. B. On est prévenu de ne point donner asyle audit mulatre.

Vingt cinq Piastres de Récompense.—Parti marron de l'habitation de Mde. veuve Drausin Perret, le mulâtre JACK, âgé d'environ 25 à 28 ans, et étampé des lettres D P sur la poitrine. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le fera loger dans une des geoles de cet état, en le faisant savoir au soussigné. R BRUGIER. 1 dec—3

Vente de Terrains à Pensacole.
LE Pensacola Land Company, prévoyant l'augmentation de la population de la ville de Pensacole, a divisé une partie de ses terres en terrains propres à bâtir, et en offrira une partie en vente publique le lundi 16 janvier prochain.
Le rail-road de Pensacole à Columbus dans la Georgie, auquel on travaille en ce moment, aura une distance de 42 milles achevé par contrat au 1er. Déc. 1837; d'autres contrats seront faits pour continuer avec vigueur le chemin vers Columbus et Montgomerie; aussitôt l'achèvement d'une distance de 38 miles du chemin, on calcule qu'il sera tiré au moins 20,000 balles de coton de Montgomery, Conecuh et des comtés de Butler, Pike, Covington et Dale dans l'Alabama. Le chemin passe à travers un pays riche et fertile, (produisant au moins 200,000 balles de coton) tributaire de Pensacole, comme étant le marché qui lui offre le plus d'avantage.
Les relevés du chemin de Pensacole à Blakely dans l'Alabama, à une distance de 50 miles, ont été faits, et démontrent les grandes facilités qu'offre le pays pour l'établissement d'un rail-road: ce chemin sera fait par contrat, et sera achevé aussitôt que possible, de manière qu'il sera ouvert une communication entre Pensacole et la rivière Alabama.
Le PENSACOLA LAND COMPANY et le Pensacola Association sont composés de personnes intelligentes, respectables et possédant de grands capitaux, résidant à Philadelphie, New York et Pensacole, et qui ont la ferme détermination de rendre Pensacole ce que la Nature l'a destiné à être, un grand marché commercial, en établissant des communications avec les riches régions de l'Alabama et de la Georgie.
Les Rail Roads qui sont déjà commencés et ceux qui doivent l'être, ouvriront une grande ligne de communications internes qui ne peuvent manquer d'être très favorables aux intérêts de Pensacole, et d'offrir de grands avantages aux personnes avec de petits capitaux, comme aux grands capitalistes, pour le placement de leurs fonds.
Le 'Pensacola Land Company' a retardé d'offrir en vente aucune portion de ses terrains à Pensacole, jusqu'à ce qu'elle se fût assurée que les grands travaux qui pourraient seuls donner de la valeur à ses terres, avaient été commencés, et se continuaient; l'augmentation en valeur sera en proportion de l'avancement des travaux du Rail Road, et de l'immense valeur qu'acquierra toute l'étendue de pays en communication avec Pensacole.
Le 'Pensacola Land Company' offrira en vente une partie de ses terrains en décembre prochain, à des termes avantageux, s'engageant que la vente sera sans réserve et bona fide.
La vente aura lieu à Pensacole—Les conditions seront:
Un 1/5 comptant,
Un 1/5 à un an,
Un 1/5 à deux ans,
Un 1/5 à trois ans,
Un 1/5 à quatre ans,
En billets tirés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
On peut se procurer des cartes topographiques de Pensacole et des pays environnants dans la Georgie et l'Alabama, en s'adressant aux personnes suivantes:
James H. Leverich—Nouvelle Orléans.
Fuller, Garner & Co—Mobile.
Hon S. Oliver, comté de Conecuh—Alabama.
Geo. Whitman—Montgomery.
Col. Lane, Limestone county—Alabama.
Cap. Otis Dyer, Tuscaloosa—Alabama.
Maître de poste, Natchez Mississipi.
Geo. A. Norris, Columbus Georgie.
Davis & Brooks et S V S Wilder—New York.
A. G. Jackson—Philadelphie.
WM. H. CHASE, Agent du Pensacola Land Company. 9 nov—3pe

Pommes sèches—100 barils reçus et à vendre par PERKS & HALL, 2 Front Levee 26 nov

PAR PETER CENAS.
IL sera vendu, samedi le 3 de décembre 1836, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins.
Vingt deux lots de terre, situés dans l'Ilet formé par les rues Girod, du Cirque, John et Julia.
10 LOTS DE TERRE.
Les lots nos 1 et 10 face à la rue du Cirque.
Les lots nos 1 et 6 mesurant chacun 25 pieds 9 pouces de face, 28 pieds 9 pouces, sur le derrière, et 109 pieds de profondeur.
Les lots nos 5 et 9, mesurent chacun 26 pieds de face, 26 pieds sur le derrière et 109 pieds de profondeur.
Le lot no 10 est une encoignure qui mesure 26 pds de face à la rue du Cirque, 26 pieds sur le derrière, et 109 pieds de profondeur à la rue Girod.
12 LOTS DE TERRE.
Les lots nos 11 et 15 font face à la rue Girod et mesurant 24 pieds 10 pouces de face à la rue Girod, sur 100 pieds de profondeur.
Le lot no 16 est une encoignure, qui mesure 24 pds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Girod, 24 pieds 5 pouces et 4 lignes sur l'arrière, par 100 pieds de profondeur sur la rue St John.
Le lot no 17 mesure vingt quatre pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue St John, 24 pieds 8 pouces et 4 lignes sur l'arrière, sur une profondeur de 148 pds 8 pouces et 2 lignes d'un côté et 166 pieds 7 pouces et 10 lignes.
Le lot no 18 mesure 24 pieds 4 pouces et 4 lignes sur la rue St John, 24 pieds 4 pouces et 4 lignes sur l'arrière, et 148 pieds 7 pouces et 6 lignes d'un côté et 148 pieds 7 pouces et une ligne de l'autre.
Le lot no 19 mesure 24 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue St John, 24 pieds 4 pouces et 4 lignes sur l'arrière sur une profondeur de 148 pieds 7 pouces et 1 ligne d'un côté, et 148 pieds 6 pouces et 5 lignes de face à l'autre.
Le lot no 20 mesure 24 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue St John, 24 pieds 4 pouces et 4 lignes sur l'arrière, sur une profondeur de 148 pieds 6 pouces et 5 lignes d'un côté et 148 pieds 6 pouces de l'autre.
Le lot no 21 mesure 24 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue St John, 24 pieds 4 pouces et 4 lignes sur l'arrière, sur une profondeur de 148 pieds 6 pouces d'un côté, et 148 pieds 5 pouces 3 lignes de l'autre;
Le lot no 22 mesure 24 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue St John, 24 pieds 4 pouces et 4 lignes sur l'arrière sur une profondeur de 148 pieds 5 pouces et 3 lignes d'un côté, et 149 pieds et 4 lignes de l'autre;
Les lots nos 1 et 10 font face à la rue du Cirque, et lots nos 17 et 22. ont une allée sur l'arrière de sept pieds de large, en commun avec lesdits lots: les lots nos 16 et 11, face à la rue Girod, ont une allée de 6 pieds de large en commun avec lesdits lots.
Ces lots ne sont situés qu'à un demi îlet du Canal du Bassin de la Nouvelle Orléans, et comme la rue Julie et la façade du Bassin doivent être pavés, ces améliorations attireront sans doute l'attention des personnes qui désirent placer leurs fonds avec avantage; ces propriétés se trouvent également à une très petite distance du marché du chemin à coulisse de la Nouvelle Orléans et de Carrollton. Ces propriétés sont trop bien connues pour qu'il soit nécessaire d'en donner plus de détail.
Il y a sur une partie de ces lots plusieurs maisons qui deviendront la propriété des acheteurs, proportionnellement à l'étendue de chacun des lots
Pour les détails on renvoie au plan déposé à l'Arcade, tiré par L Pilié, voyer.
Conditions: Les acheteurs des lots nos 1 à 10 se rendront responsables du paiement de trois billets sur chaque lot, de la somme de $720 payables le 5 septembre 1837, 1838 et 1839: les acheteurs des lots nos 1 à 22 se rendront responsables du paiement de trois billets sur chaque lot, de la somme de $650, payable le 5 septembre 1837, 1838 et 1839; et le reste un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant L T Caire, not pub. aux frais des acquéreurs. 30 nov—4

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu, mercredi 7 du courant, à midi précis, à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis
Une jolie terre, divisée en lots d'un arpent chaque, de face sur 40 de profondeur, située dans la paroisse de Plaquemines à environ 11 lieues de la ville; cette distance sera diminuée au moins de 10 milles, quand on aura mis en opération le Rail Road projeté de la Nouvelle Orléans, au détour, de l'autre côté du fleuve Hancockville forme la limite supérieure de cette propriété et la ligne inférieure est bornée par l'habitation succession de M. Wederstrandt.
L'entretien des levées est fort peu de chose, en raison du cours du fleuve à cet endroit, et les chemins ne exigent pas de réparations.
La vente de cette propriété, réclame l'attention des spéculateurs, en raison des avantages qu'elle leur offre, 1ère. celui de diviser en terrains pour la continuation de Hancockville et en suite pour le commerce de bois, cette terre étant extrêmement bien boisée; on y trouve en quantité du Chêne, Frêne, et autres bonne qualités de bois de chauffage, on peut aussi avec facilité se procurer du cipres pour planchers, bardeaux...etc.
Le sol est très fertile et convient à toutes cultures.
Le Rail Road projeté sur la Terre aux Boeufs qui sans doute, avant longtemps, sera en opération, devra nécessairement augmenter considérablement la valeur de cette propriété, qui ne le cède en rien à aucune autre. pour des résidences d'été, biens de campagnes etc et aussi très avantageux par l'exploitation du bois à bruler qui est hors de prix dans ce moment etc; et si l'on considère le lac Borgne qui se trouve au nord de la dite propriété, à une petite distance du fleuve, et les améliorations qu'on est sur le point d'y faire, de combien cette propriété n'acquiert elle pas d'importance et de valeur aux yeux des personnes qui savent apprécier justement, les hautes destinées à la quelle la Nouvelle Orléans est appelée, par sa position topographique qu'on ne peut lui disputer.
Parmi les autres avantages qu'a cette propriété, il y a un grand Bayou derrière cette propriété qui conduit à la rivière au Chêne, qui est aussi profond pour de grandes embarcations ou goëlettes, et avec un très peu de dépense, un canal pourrait y être construit, afin de faciliter les transports des marchandises et produits de l'extérieur et de l'intérieur.
Conditions.—4, 8, 12, 18, 24 et 30 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente chez W. Boswell notaire public aux frais des acquéreurs; aussi à leurs frais de retard mettre en possession.—Un escompte de dix pour cent sera alloué à ceux qui paieront comptant.
Les actes de vente doivent être passés dans les 10 jours qui suivront le jour de la vente, autrement, les lots ainsi vendus, seront offerts en vente pour compte et risque des acquéreurs, sans autres avis préalables. 2 dec

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu jeudi, 8 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Un nègre créole nommé Joseph, parfait confiseur, appartenant à Mr. A. Lacouture qui se, dispose à partir pour France.
Conditions, à la vente. 2 dec

PAR J B BLACHE.
IL sera vendu mercredi, 7 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, pour clore un compte; 65 paniers de vin de Champagne, en demi-bouteilles, d'une qualité supérieure. 2 dec

PAR JOHN M. BACH.
IL sera vendu lundi, 5 décembre prochain, à la bourse des négociants, rue Royale, à 7 1/4 heures de l'après midi,
Six lots de terre de valeur.
Situés au faubourg Lafayette, vis-à-vis l'ilet de Grégory, face à la rue Jackson:—Conditions à la vente—Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Christy not. pub. aux frais des acquéreurs. 28 nov

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Succession de Stiphen Blackwell.
PAR ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, et sous la direction de l'exécuteur testamentaire de feu Stiphen Blackwell.
Il sera vendu le lundi, 26, décembre prochain, à l'arcade de Banks, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, à l'heure de midi précis.
Un ilet entier, situé au faubourg Livaudais, borné par les rues Apollon, Bacchus, First and Second rues. Le dit ilet est entouré en pieux, mesure 300 pieds de face aux rues First et Second, et 250, aux rues Apollon et Bacchus, et est divisé en 20 lots.
Conditions.—Six, douze, et dix-huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy, notaire public aux frais des acquéreurs:—Aussi, de se mettre en possession à leurs frais par le voyer du lieu.
Un plan de cette propriété sera exposé à l'arcade avant la vente. 21 nov.

PAR M. BARNETT Sr. et H. DOMINGON.
IL sera vendu le Jeudi 15 décembre 1836, à midi, à la Bourse Hewlett, la superbe propriété connue sous le nom de la Terre Lacoste, s'étendant depuis la rue des Ursulines, la rue d'Orléans, le Canal Carondelet, la rue du Canal jusqu'à la rue de la Commune. Les améliorations immenses qui se font dans le faubourg Tremé et la beauté de cette terre, sont de sûrs garants de la prospérité que doit atteindre cette portion de la 1ère. Municipalité.
Conditions: un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur.
Les actes de vente seront passés devant Octave de Armas, aux frais des acquéreurs, ainsi que la mise en possession. 8 nov

AVIS AU PUBLIC.
LE Dr. Stephen H Surdach de Pologne, qui vient s'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour pratiques dans la médecine, chirurgie et accouchement.
Docteur B. a exercé à Vienne, Paris et dans les principaux hopitaux d'Europe, avec beaucoup de succès, et depuis deux années il pratique à Natchitoches. Il espère donc mériter la confiance des citoyens de la Nouvelle Orléans.
Sa demeure est rue Royale no. 100. Consultations chez lui depuis midi jusqu'à 3 heures

CHARLES H. GRANT & CO.
No. 66, rue de Chartres.
TIENNENT constamment un assortiment considérable de MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES
Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, etc. miroirs, glaces, matelas en crin, en mousse, en paille de maïs, etc. 27 octobre

A VENDRE par Harrod & Quarles—50 demi pipes Eau de vie de Cognac; 200 paniers Huile d'olive; 200 caisses Fruits à l'eau de vie, en débarquement de l'Emilie Gabrielle. 29 nov

FARINE—50 barils Farine de belle qualité, en débarquement du bateau à vapeur Hercules, et à vendre par L. D. C. WOOD. 30 nov rue Poydras, no 22

EAU DE VIE, Genièvre, &c—40 demi pipes
[?] barils eau de vie américaine,
30 pipes genièvre de Hollande,
50 barils genièvre américain,
[illegible] barriques vin muscat,
[?] do do Sherry,
[?] pipes et 10 quart barriques vieux vin Madère,
[?] quart barriques de Marseilles,
[?] do Vin de Porto,
10 do imitation,
100 paniers vin de Champagne, marque supérieure,
100 do do à l'ordinaire, reçus et à vendre par
2 dec J DEBROT, 40 Vieille Levée.